

Mediator: l'ancien pharmacien de Servier mis en examen pour tromperie

(AFP) – 29 avril 2013

PARIS — L'ancien pharmacien des laboratoires Servier, Alain Le Ridant, a été mis en examen jeudi, notamment pour tromperie et escroquerie, dans une des enquêtes sur le drame du Mediator, a-t-on appris lundi de source judiciaire.

A la retraite depuis deux ans, M. Le Ridant est également poursuivi pour "obtention induite d'autorisation" et "complicité du délit de participation illégale d'un fonctionnaire dans une entreprise précédemment contrôlée", a-t-on précisé.

L'ancien pharmacien avait précédemment indiqué aux enquêteurs que "le Mediator aurait pu être retiré en 2007 certainement, et peut-être même en 2005", selon ses déclarations révélées en mars par Le Figaro.

Le Mediator a été suspendu en novembre 2009 et retiré définitivement en juillet 2010. Dans un rapport récemment remis à la justice, des experts ont estimé que la suspension de la commercialisation du Mediator par Servier et les pouvoirs politiques aurait dû intervenir entre 1998 et 2003, au vu des premiers signalements de pathologie liées à la prise de ce médicament.

Deux instructions sont menées en parallèle au pôle santé publique de Paris sur le Mediator.

La première est ouverte pour "homicides et blessures involontaires."

La seconde est ouverte pour tromperie, escroquerie, prise illégale d'intérêt ou encore trafic d'influence. Le parquet estime que les investigations menées dans cette information judiciaire pourraient s'achever à l'été 2013.

Cette enquête comporte également un volet politique.

Les juges ont ainsi mis en examen la semaine dernière l'ex-sénatrice UMP Marie-Thérèse Hermange et le N°2 de Servier, Jean-Philippe Seta, sur des soupçons d'intervention de Servier dans la rédaction d'un rapport du Sénat publié en juin 2011.

Ces soupçons sont nés d'écoutes téléphoniques relatant une conversation entre M. Seta et Claude Griscelli, professeur de pédiatrie et de génétique qui fut directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).

Mme Hermange a été mise en examen mercredi pour "complicité de trafic d'influences". M. Seta a été mis en examen vendredi pour "trafic d'influence", mais aussi pour "obtention induite d'autorisation", "tromperie sur les qualités substantielles du Mediator avec mise en danger de l'homme" et "escroquerie".

M. Griscelli devrait quant à lui prochainement être convoqué par les juges.

Un autre responsable de Servier, Emmanuel Canet, en charge du développement, a été placé la semaine dernière sous le statut de témoin assisté.

Destiné aux diabétiques en surpoids, mais largement prescrit comme coupe-faim, le Mediator, commercialisé en 1976, a été retiré du marché en juillet 2010 en raison des risques cardiaques encourus par les patients.

Une étude de l'agence française du médicament de 2010 a estimé entre 500 et 2.000 le nombre de décès dus au Mediator en France depuis 1976. Une autre, publiée en février 2012 par le journal spécialisé *Pharmacoepidemiology & Drug Safety*, évoque 3.100 hospitalisations et au moins 1.300 morts par valvulopathie.

Début avril, le rapport d'experts versé à la procédure a évalué, pour les valvulopathies, le nombre de décès à court terme dans une fourchette de 220 à 300, celui de décès à long terme de 1.300 à 1.800 et les hospitalisations pour insuffisance valvaire de 3.100 à 4.200.

